

COMMUNE DE CAMON**Séance du 19 septembre 2018**

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 14/09/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean HUILLET</i>
Présents : 7	Présents : Jean HUILLET, Jacques BERTIGNAC, Sylvie CZECZOTKA, Claude DUMONS, Balder DE MOYER, Katherine LAWTON, Ramon PALME
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Marie Pierre MERLOS, Cyril SERNIN
Abstentions: 0	Absents: Christophe BALTIERI, Nadine LUCAS
	Secrétaire de séance: Jacques BERTIGNAC

Objet: Approbation du dossier d'instruction Périmètre de protection puits Amara - DE_2018_36

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en place des périmètres de protection autour du captage de l'eau au puits Amara se poursuit. C'est le cabinet Eten Environnement qui est en charge de la partie administrative du dossier

Ainsi nous venons de recevoir le dossier d'instruction complet, il contient 234 pages.

Mr le Maire précise que ce dossier est à la disposition de tous les élus de la commune. Cette étude vise à élaborer les dossiers de déclaration d'utilité publique liés à la mise en place des périmètres de protection réglementaire et des autorisations de prélèvements du captage de l'eau potable.

Ceci dans le but de protéger, sécuriser et pérenniser la ressource en eau du village. Ce rapport constitue le dossier de mise à l'enquête publique et parcellaire conformément aux dispositions réglementaires

Une enquête publique est nécessaire, elle a été demandée par délibération de la commune n° 2017-46 le 29 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le rapport de mise en place des périmètres de protection du captage Amara élaboré par Eten Environnement

demandent la poursuite de la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage Amara jusqu'à son terme

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

